

N°2025/436

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPESArrondissement
de BRIANCON**Commune du MONETIER-LES-BAINS****A R R E T E**

Fixant les tarifs des soins aux GRANDS BAINS,

Le Maire du MONETIER LES BAINS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21 ;

Vu l'article L112-1 du Code de la Consommation ;

Vu la délibération n°035/2020 du 23 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire suivant les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°039/2016 du 27 juin 2016 portant sur la création et la mise en place d'une régie pour la gestion des Grands Bains du Monêtier ;

Vu l'arrêté municipal n°2025/431 du 19 novembre 2025 instituant une régie mixte recettes/dépenses dite prolongée pour les Grands Bains du Monêtier-les-Bains ;

Vu l'arrêté municipal n°2025/175 du 02 juin 2025 ;

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des soins aux Grands Bains ;

A R R E T E

Article 1 – L'arrêté municipal n°2025/175 du 02 juin 2025 est abrogé et les pleins tarifs publics en € TTC des soins des Grands Bains applicables à compter de ce jour sont fixés et annexés ci joint

Article 2 - Remises

Ces tarifs peuvent être remisés sur décision de la direction des Grands Bains dans les conditions suivantes. L'ensemble des remises sera tracé et suivi dans le logiciel de ventes.

ACTIONS COMMERCIALES	Application d'une remise variant entre 0% et 100% du plein tarif TTC, en % ou en €, dans le cadre des actions suivantes : - Vente packagée - Mise en avant d'un produit - Optimisation du remplissage de l'établissement - Actions de communication et Eductours
----------------------	--

SATISFACTION CLIENT	Geste commercial après analyse de la demande du client en cas de non-respect de nos engagements ou à des fins de fidélisation.
DOTATIONS (lotos, événements...)	Remise de 0% à 100% dans le cadre de la politique de rayonnement des Grands Bains, formalisé par voie de convention avec le bénéficiaire.
PERSONNEL DES GRANDS BAINS	Remise de 20% pour le personnel

Article 3 - Le régisseur chargé du recouvrement des recettes est Madame Victoire ZINETTI.

Article 4 - Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille – 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à :

- Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes
- Monsieur le Comptable Public
- Le Régisseur pour la régie de recettes des « Grands Bains »

Fait au MONETIER LES BAINS, le 20 novembre 2025

Le Maire

Jean-Marie REY



TARIFS Soins & Massages Hiver 2025/2026

Libellé pratique	Durée du soin	Tarifs TTC
Massage corps sur mesure	30'	65,00 €
Massage corps sur mesure	50'	110,00 €
Massage corps sur mesure	80'	165,00 €
Massage décontractant	50'	110,00 €
Massage sportif	50'	110,00 €
Massage exfoliant	50'	110,00 €
Massage prénatal (4-7 mois)	50'	110,00 €
Massage aux pierres chaudes	60'	115,00 €
Gommage corps	40'	70,00 €
Soins mains ou pieds	30'	52,00 €
Soin visage sur mesure	30'	65,00 €
Soin visage sur mesure	60'	120,00 €
Soin visage sur mesure	80'	165,00 €
Soin boost hydratant	60'	120,00 €
Soin coup d'éclat	60'	120,00 €
Soin anti-âge	60'	120,00 €
Le Grand Briançonnais	50'	120,00 €
La Lueur de la Rotonde (Soin Signature)	80'	180,00 €
Enveloppement argile	40'	65,00 €
Balnéothérapie	20'	30,00 €
Gommage sous affusion	50'	105,00 €
Soin sous affusion	30'	65,00 €
Epilation sourcils		14,00 €
Epilation lèvres		14,00 €
Epilation aisselles		20,00 €
Epilation maillot simple		20,00 €
Epilation maillot échancré		24,00 €
Epilation maillot intégral		28,00 €
Epilation demi-jambes		28,00 €
Epilation jambes complètes		35,00 €
Epilation dos		28,00 €